

## ADRESSES ET N° UTILES

Pour toute urgence, appelez le ——— 112  
n° prioritaire sur le téléphone portable  
n° fonctionnant aussi sur le téléphone fixe

SAMU	15
Pompiers	18
Police	17
Gendarmerie de Dombasle	03 83 48 20 47
Centre anti poison de Nancy	03 83 32 36 36
ERDF urgence dépannage électricité	09 72 67 50 54
SAUR distribution de l'eau	03 55 66 45 00
Trésorerie de St Nicolas de Port	03 83 48 11 46
SOS Amitié Lorraine	03 83 35 35 35
Correspondant Est Républicain	06 47 38 98 09
Mme BERNARDIN Mélanie	
Communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois	03 83 45 23 32 <a href="http://www.cc-seletvermois.fr">www.cc-seletvermois.fr</a>
Syndicat Intercommunal des Eaux (S.I.E)	03 83 46 52 78
Du plateau du Vermois	
Mairie de Coyviller	03 83 46 65 98
3 rue de la mairie	

**Pour rappel : horaires de la permanence de mairie hors vacances :**  
**Le mardi de 15 h à 17 h et le samedi matin de 8 h à 9 h 30.**



# COYVILLER INFOS

Décembre 2018

### ***Mot de Monsieur le Maire***

*2018 touche à sa fin malheureusement dans un contexte qui divise notre pays.*

*Comme vous avez pu le constater, un certain nombre de travaux ont été réalisés, avec toujours le même esprit : celui de maîtriser au mieux les deniers publics et tout cela sans augmenter les impôts de notre commune.*

*En attendant le plaisir de vous retrouver pour un moment de partage lors des vœux, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année et par avance une année 2019 riche de tout ce que vous mêmes et vos proches en attendent.*

Bernard ARNOLD



## **TRAVAUX REALISÉS EN 2018**

### **Evacuation des boues de la station d'épuration le 7 août 2018**

Les caractéristiques quantitatives et qualitatives des boues de la station d'épuration ont permis leur épandage. Elles ont été épandues sur des terrains de Madame CRE-MEL situés sur le territoire de Coyviller et de Rosières aux Salines.

Les boues ont d'abord été homogénéisées par une hélice à lisier et ensuite pompées pour être épandues.

Tout cela sous un soleil de plomb : 35 ° .



### **Travaux divers**

- ◇ Regard avaloir Route de Manoncourt
- ◇ Place pour Personne à Mobilité Réduite près de la Mairie (PMR)
- ◇ Quelques réparations à l'aire de jeux
- ◇ Débroussaillage (Route de Rosières ,Manoncourt et Burthécourt
- ◇ Achat et installation de bacs à sel



### **Réalisations 2018**

- ◇ Mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques sur les parking des 3 gares SNCF de la Communauté de Communes.
- ◇ Mise à disposition d'une navette entre la gare de Varangéville et la ZAC des Moussières.
- ◇ Réalisation d'un sentier pédestre entre Azelot et Lupcourt financée par la Communauté de Communes. La rénovation de la route a été financée par Azelot et Lupcourt.

### **Jeunesse—Mission locale**

Située au siège de la Communauté de Communes, 3 rue du Canal à Saint Nicolas de Port, la Mission Locale accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes de 16 ans à moins de 26 ans en démarches d'insertion professionnelle.

### **HABITAT**

La campagne de ravalement de façades et d'isolation thermique par l'extérieur subventionnée par la Communauté de Communes est toujours d'actualité. Pour vous aider à monter votre dossier, Madame MESSIN est à votre disposition aux services administratifs.

Attention ; ne commencez pas vos travaux avant l'accord de la Communauté de Communes.

## **REFORME DES LISTES ELECTORALES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019**

### **Pourquoi réformer les listes électorales ?**

C'est pour :

faciliter l'inscription des citoyens sur les listes électorales et lutter contre l'absentéisme ; mettre fin à la révision annuelle des listes électorales, qui sont désormais permanentes ; créer un répertoire électoral unique et permanent (REU) pour regrouper les listes électorales. Il est géré par l'INSEE.

### **Jusqu'à quand puis-je m'inscrire sur la liste électorale ?**

**En 2019**, pour les élections européennes, la date limite d'inscription est le **31 mars 2019**.

**En 2020**, je pourrai m'inscrire sur la liste électorale jusqu'à 6 semaines avant l'élection.

### **Y a-t-il toujours une inscription d'office des jeunes majeurs ?**

**Oui.** Cette inscription est faite par l'INSEE. Les jeunes majeurs n'ont pas besoin de venir s'inscrire sur la liste de la commune (sauf déménagement).

### **Qui peut s'inscrire sur la liste électorale de la commune ?**

Dans le cas des personnes qui ne sont inscrites sur aucune liste ou qui ont déménagé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, peuvent s'inscrire sur la liste électorale de la commune :

- les personnes ayant leur domicile sur la commune ou qui y résident depuis 6 mois au moins ;
- ou les enfants de moins de 26 ans des électeurs qui ont leur domicile dans la commune ou y résident depuis 6 mois au moins (étudiants ou jeunes travailleurs) ;
- ou le gérant ou l'associé majoritaire ou unique d'une société figurant au rôle depuis 2 ans (SARL, SCI, etc.) ;
- ou l'électeur figurant au rôle d'une des contributions directes communales pour la **2<sup>ème</sup> année consécutive** (et non plus la 5<sup>ème</sup> année consécutive). Il s'agit de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Lors de leur inscription, les personnes doivent justifier qu'elles entrent dans une des catégories précitées.

## **Travaux CC2 vers Burthécourt aux Chênes**

Depuis plusieurs années, cette route se détériorait et de gros « nids de poule » la rendaient dangereuse. Le plus urgent a été réalisé par l'entreprise Thiriet.



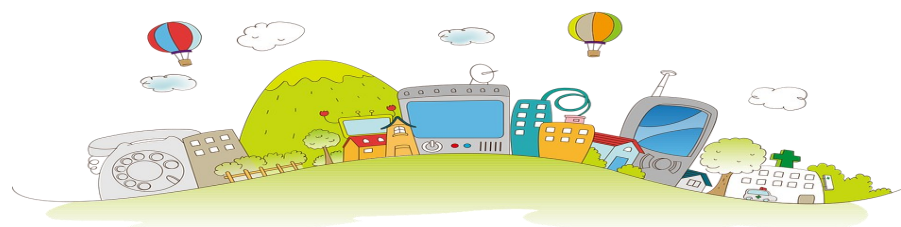
## **PLAN LOCAL D'URBANISME**

En réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2018, le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé à l'unanimité.

Le dossier est consultable en Mairie aux heures d'ouverture habituelles.

En conséquence, le droit de préemption a été étendu à la totalité des nouvelles zones urbaines et à la totalité des nouvelles zones d'urbanisation.

Le permis de démolir et l'édification de clôture doivent faire l'objet d'une demande en mairie pour ces zones également.



## QUELQUES INFORMATIONS

### Prudence sur les routes glissantes

Les risques inhérents à l'hiver

Ils sont principalement liés aux conditions météorologiques et à la luminosité. On distingue :

- **la pluie** : assez fréquente en hiver, elle rend les conditions de circulation difficiles, notamment en dégradant les conditions de visibilité, et en réduisant l'adhérence (ce qui allonge les distances de freinage),
- **le brouillard** : souvent localisé, il réduit considérablement la visibilité et accroît la fatigue nerveuse et visuelle,
- **le vent** : en rafales ou en bourrasques, il provoque des écarts de trajectoire et peut générer des obstacles sur la chaussée (branchage, objets divers...),
- **la neige** : elle rend les conditions de circulation très difficiles avec, à la clé, une adhérence fortement dégradée (propice aux pertes de contrôle) et une visibilité diminuée,
- **le verglas** : cauchemar des automobilistes, il est souvent peu visible et provoque des sorties de route et des pertes de contrôle.

---

### Enfin, l'éclairage va jouer un rôle important.

Les feux de position doivent être allumés dès la tombée de la nuit et de jour par temps de pluie, avec les feux de croisement. Lorsque la chaussée est suffisamment éclairée en agglomération, il est possible de rouler en feux de position seulement.



Les feux de croisement doivent être utilisés dès la tombée de la nuit, lorsque la chaussée n'est pas suffisamment éclairée. Ils peuvent être utilisés de jour comme de nuit quand la visibilité est réduite ou inférieure à 150 m (et par temps de brouillard, de pluie ou de neige).



Les feux de route doivent être utilisés pour circuler de nuit sur route non éclairée (ou mal éclairée) : attention à ne pas éblouir les autres usagers.



Les feux de brouillard avant ne doivent être utilisés qu'en cas de brouillard ou de chute de neige. Si vous croisez, dépassez ou suivez un autre véhicule, vous ne devez garder que les feux de croisement.



Ils ne peuvent être utilisés qu'en cas de brouillard ou de chute de neige. À noter, il est interdit de les utiliser par temps de pluie, sous peine d'amende



### Une Rose un Espoir



Pour que les autres vivent !

Les 27 et 28 avril 2019, les motards et leurs passagers participeront encore à une grande collecte de fonds au profit de la lutte contre le cancer.

Leurs cortèges parcourront nos campagnes.

Réservez leur le meilleur accueil.

*Vous êtes motards, quelque soit la cylindrée de votre engin, vous pouvez vous joindre à eux. N'hésitez pas à les contacter.*



### RAPPEL

**Horaires Mairie** : pour rappel les heures de permanence de la mairie sont le mardi de 15h à 17h et le samedi de 8h à 9h30. Merci de bien vouloir les respecter.

**La mairie sera fermée le samedi 29 décembre 2018 et le samedi 5 janvier 2019 et bien sûr les mardis 25 décembre et 1er janvier.**



**Les sacs jaunes** : Ils sont toujours à votre disposition en Mairie, vous pouvez les retirer les jours de permanence.

**Boîte aux lettres** : Une boîte aux lettres est à votre disposition porte de la Mairie.



Comme chaque année, le ministère de l'Intérieur et le ministère des Solidarités et de la Santé reconduisent la campagne de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone

# Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

**Aérez** au moins 10 min. par jour

**Faites vérifier et entretenir :** chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver

**Utilisez dehors :** appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes

**Respectez le mode d'emploi** des appareils de chauffage et de cuisson



[www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)



## Anciens combattants et Victimes de Guerre

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre œuvre pour la reconnaissance, la réparation et l'accès aux droits des Anciens Combattants.

Vous êtes Anciens combattants et avez séjourné en Algérie durant plus de 120 jours au cours de la période du 30/10/1954 au 01/07/1964, vous pouvez prétendre à partir de 2019 :

- ◇ À la carte du Combattant
- ◇ Au port de la Croix du Combattant
- ◇ À la retraite du Combattant
- ◇ À la 1/2 part fiscale
- ◇ À l'aide administrative ou financière (difficultés financières, chauffage, maintien à domicile, médicaments non remboursés ...)

Vous pouvez contacté l'ONACVG de Meurthe et Moselle par courrier au 67 rue Emile Bertin 54042 NANCY Cedex

ou par téléphone 03 83 67 82 86.



## CCAS

### Sortie au plan incliné de Artzwiller le 22 septembre 2018

Après une démonstration de fabrication de cristal à la Cristallerie de Vallérysthal à Troisfontaines, un bon repas à l'Auberge de la Forêt à Abreschwiller, une descente du plan incliné et une sympathique balade sur le canal.



Cette sortie avait attiré plus de personnes que les autres années. Tout le monde a apprécié.

Merci à tous.



### Cérémonie du 11 novembre 2018

Sous un magnifique soleil et pour la célébration du centenaire de la fin de la guerre de 1914/1918, nombreux ont répondu à l'invitation à venir se recueillir au pied du monument aux morts de Coyviller.

Des jeunes du village ont procédé à la lecture du texte officiel.

Une minute de silence a été observée suite à l'énoncé des noms des personnes décédées pendant cette guerre ainsi que les noms des militaires morts récemment



### Goûter de fin d'année le 9 décembre 2018

De plus en plus nombreux et toujours dans une ambiance sympathique malgré le temps très maussade de cette journée

